

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Erasmus de l'apprentissage Question au Gouvernement n° 685

Texte de la question

## **ERASMUS DE L'APPRENTISSAGE**

M. le président. La parole est à Mme Marion Lenne, pour le groupe La République en marche.

**Mme Marion Lenne.** Madame la ministre du travail, j'associe à ma question les membres du groupe de travail dédié à la politique de la ville mis en place par Saïd Ahamada et Valérie Petit.

Permettez-moi de revenir sur l'un des objectifs de la future réforme de l'apprentissage : porter à 15 000 par an le nombre d'apprentis inscrits au programme Erasmus.

Le 14 novembre dernier, notre président a appelé à une mobilisation nationale pour les villes et les quartiers. L'Erasmus de l'apprentissage doit être une opportunité pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En effet, il est impératif de lever de trop nombreux blocages auxquels se heurtent ces jeunes qui s'excluent d'abord de suivre une formation, y compris en apprentissage, puis n'imaginent pas avoir les ressources suffisantes pour partir à l'étranger, et encore moins dans le cadre d'une formation.

Alors que le taux d'illettrisme est deux fois supérieur dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et que l'apprentissage des autres langues de l'Union européenne est souvent délaissé, le dispositif Erasmus est loin d'être attractif.

De nombreux apprentis parlent d'un parcours du combattant : qu'en sera-t-il pour ces jeunes ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en place pour lutter contre les discriminations territoriales et promouvoir l'Erasmus de l'apprentissage sur tous les territoires, tout en sécurisant le contrat d'apprentissage pendant la mobilité afin d'éviter les risque de rupture ? (Applaudissements sur les bancs du groupe REM.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

**Mme Muriel Pénicaud,** *ministre du travail.* Madame la députée, oui, qui peut accepter que les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent un taux de chômage deux fois et demi supérieur à celui des jeunes qui habitent ailleurs en France et qui ont le même niveau de qualification ou d'expérience? Qui peut tolérer que l'apprentissage soit beaucoup moins développé dans ces quartiers que dans le reste de la France? Et pourtant, c'est une réalité: dans ces quartiers où quatre habitants sur dix ont moins de vingt-cinq ans, les infrastructures de formation sont moins développées qu'ailleurs, tant en matière d'apprentissage que de formation continue.

Alors, oui, il faut agir sur plusieurs fronts. Le premier, à travers le Plan d'investissement compétences et la contractualisation en cours avec les régions, sera de flécher ces jeunes et ces quartiers parmi le million de jeunes sera formé dans les cinq ans qui viennent.

Oui, il faut également agir sur l'accès à l'apprentissage que nous devons renforcer dans les quartiers dans le cadre de la réforme de l'apprentissage.

Et puis il y a Erasmus pro. Car si les jeunes de ces quartiers y sont aujourd'hui assignés à résidence – l'idée même d'en sortir est parfois difficile à concevoir –, que dire de l'accès à l'Europe ?

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, nous voulons développer fortement Erasmus pro. Aujourd'hui, seulement 6 800 apprentis peuvent en effet suivre une partie de leur formation dans un autre État membre de l'Union européenne, et ce pour quelques semaines seulement, alors que 43 000 étudiants ont accès au programme Erasmus.

Demain, nous voulons que 15 000 jeunes puissent aller passer quatre ou six mois dans un autre pays européen pour y suivre une formation reconnue et qualifiante. Pour cela, un certain nombre de mesures législatives ont déjà été votées en matière de droit du travail, notamment dans le cadre de la loi sur le renforcement du dialogue social.

D'autres dispositions seront prises dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'enjeu, pour ces jeunes, est précisément la liberté de choisir leur avenir professionnel et de pouvoir repousser les frontières, celles de leurs quartiers comme celles de l'Europe pour pouvoir choisir leur avenir. C'est ce que nous ferons ensemble, et je m'en réjouis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

## Données clés

Auteur: Mme Marion Lenne

Circonscription : Haute-Savoie (5e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 685 Rubrique : Enseignement supérieur Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 mars 2018

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 mars 2018